



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ  
ET DE LA LÉGALITÉ  
Bureau des Elections et des Associations  
Affaire suivie par M. PUCHOIS  
☎ 03.21.21.21.54  
✉ : christophe.puchois@pas-de-calais.gouv.fr

ARRAS, le 15 juin 2020

Le Préfet du Pas-de-Calais

à

Mesdames et Messieurs les Maires  
(copie est adressée à Mesdames et Messieurs  
les Sous-Préfets et à M. le Président  
de l'Association des Maires du Pas-de-Calais)

**OBJET : Elections municipales du 28 juin 2020.  
Organisation matérielle et déroulement du second tour de scrutin.**

**P.J. :** - Lieux de remise des PV et listes d'émargement.  
- Affiches pour le retour des PV et des listes d'émargement.  
- Attestation d'apposition d'affichage

**Cette circulaire concerne uniquement les communes qui ont un second tour de scrutin.**

Je vous apporte ci-après les précisions concernant les modalités pratiques d'organisation et de déroulement du deuxième tour des élections municipales.

**1- Recommandations sanitaires :**

**Dans la continuité du premier tour des élections municipales à l'occasion duquel vous aviez mis en application l'ensemble des recommandations sanitaires (aménagement et nettoyage des locaux, mise à disposition de gel, règles de distanciation physique) dans les bureaux de vote, l'organisation du second tour de scrutin nécessite, à la suite du nouvel avis du Conseil scientifique du 18 mai 2020, la reconduction de ces mesures et la mise à disposition des communes d'un ensemble d'équipements de protection individuelle et collective au sein des bureaux de vote.**

A cette fin, sera mis à votre disposition, dans chaque chef-lieu d'arrondissement (sous-préfectures ou préfecture pour l'arrondissement d'Arras) du matériel de protection, à savoir :

- des masques jetables « grand public » pour les électeurs qui se présenteraient au bureau de vote sans disposer d'un masque ;
- des masques jetables chirurgicaux pour les personnes qui concourent aux opérations électorales : membres du bureau de vote, scrutateurs, personnes présentes au moment du dépouillement ainsi, en complément, de visières .
- et une dotation en gel hydroalcoolique.

Ce matériel sera disponible dans la semaine qui précède le scrutin. Un contact sera pris avec chaque commune pour procéder au retrait du matériel. En cas de difficulté le jour du scrutin, vous êtes invité à contacter la permanence téléphonique de la préfecture (numéro précisé infra).

**Vous inviterez toutefois les électeurs de votre commune à se présenter à leur bureau de vote, autant que possible munis de leur masque personnel et de leur stylo personnel.**

Outre ces équipements fournis par l'État, **vous pourrez solliciter le remboursement de vos éventuelles dépenses engagées par vos services en parois de protection installées au sein des bureaux de vote.** Les dossiers de remboursement devront être présentés au bureau des élections de la préfecture. Ce remboursement sera effectué au vu d'une facture acquittée pour l'achat de parois de protection dans la limite de 150 euros TTC par bureau de vote pour les matériels acquis depuis le 1er juin 2020.

## **2- Livraison des bulletins de vote :**

### **- communes de moins de 2 500 habitants :**

Il appartient aux candidats de déposer leurs bulletins auprès du maire au plus tard à midi la veille du scrutin ou dans les bureaux de vote le jour de l'élection.

### **- communes de 2 500 habitants et plus :**

Les candidats vous livreront les bulletins de vote (2 jeux) et les professions de foi le 12 juin 2020 à 12h au plus tard. Le 1<sup>er</sup> jeu de bulletins de vote sera à répartir dans vos bureaux de vote par vos services. Le 2<sup>e</sup> jeu de bulletins de vote ainsi que les circulaires seront mis sous pli par vos services (conformément aux conventions signées), dès validation des documents par les commissions de propagande, puis, à l'issue de la mise sous pli, pris en charge par La Poste pour la distribution aux électeurs.

## **3- Enveloppes de scrutin et de centaines :**

Les enveloppes à utiliser pour ce scrutin sont celles de couleur kraft. Si un complément est nécessaire, vous voudrez bien le demander à mes services par messagerie : [pref-elections@pas-de-calais.gouv.fr](mailto:pref-elections@pas-de-calais.gouv.fr).

## **4- Procès-verbaux et affiches :**

**Les formulaires à utiliser sont disponibles sur le site internet de la préfecture :** *Accueil > Politiques publiques > Espace collectivités territoriales > Élections > Elections politiques > Elections municipales 2020 > Procès-verbaux et affiches :*

### **- les procès-verbaux :**

- *la feuille de dépouillement « centaine » ;*
- *la feuille récapitulative de dépouillement des « centaines » ;*
- *le procès-verbal du bureau de vote (modèle A) ;*
- *le procès-verbal du bureau de vote centralisateur pour les communes ; ayant plusieurs bureaux de vote (modèle B) ;*
- *l'intercalaire au procès-verbal modèle B ;*
- *la feuille de proclamation des conseillers municipaux élus ;*
- *la feuille de proclamation des conseillers communautaires élus ;*

**- ainsi que les affiches à apposer dans les bureaux de vote :**

- les cas de nullité des bulletins de vote ;
- le secret du vote ;
- le décret de convocation des électeurs ;
- l'obligation de présenter une pièce d'identité lors du vote pour les habitants des communes de 1 000 habitants et plus.

**5- Apposition des affiches électorales :**

Afin de recenser les appositions d'affiches faites par les candidats sur les panneaux électoraux, vous voudrez bien me retourner le document joint (annexe attestation d'affichage). **Cette démarche ne concerne que les communes de 1 000 habitants et plus dans lesquelles des candidats ont apposé des affiches.**

**6- Listes électorales :**

Je vous rappelle qu'en application de l'ordonnance n° 2020-390 du 1er avril 2020, le second tour aura lieu à partir des listes électorales et des listes électorales complémentaires municipales établies pour le premier tour, complétées uniquement des inscriptions d'office (jeunes majeurs, personnes naturalisées et personnes inscrites sur décision de justice) et purgées des radiations d'office (décès, privation du droit de vote).

**7- Procurations :**

Les procurations établies à la date du 22 mars 2020 restent valables pour le 28 juin 2020. J'ajoute qu'une loi sur les procurations est actuellement en débat au Parlement. Dans l'hypothèse où de nouvelles instructions me parviendraient d'ici le 28 juin, une circulaire complémentaire vous sera adressée sur ce point.

**8- Désignation par les candidats de leurs délégués et assesseurs dans les bureaux de vote :**

L'heure limite de notification en mairie, par les candidats, de leurs délégués et assesseurs est fixée au jeudi 25 juin 2020 à 18h.

**9- Horaires du scrutin :**

Le scrutin sera ouvert à 8h et clos à 18h. Je vous rappelle que les bureaux de vote doivent être ouverts de façon permanente entre 8h et 18h.

**10- Modes de scrutin :**

**- pour les communes de moins de 1 000 habitants :**

Les membres des conseils municipaux des communes de moins de 1000 habitants sont élus au scrutin majoritaire.

Au deuxième tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité relative, quel que soit le nombre des votants. Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, l'élection est acquise au plus âgé.

- pour les communes de 1 000 habitants et plus :

Au deuxième tour, il est attribué à la liste qui a obtenu le plus de voix un nombre de sièges égal à la moitié du nombre des sièges à pourvoir, arrondi, le cas échéant, à l'entier supérieur lorsqu'il y a plus de quatre sièges à pourvoir et à l'entier inférieur lorsqu'il y a moins de quatre sièges à pourvoir. En cas d'égalité de suffrages entre les listes arrivées en tête, ces sièges sont attribués à la liste dont les candidats ont la moyenne d'âge la plus élevée. Cette attribution opérée, les autres sièges sont répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sous réserve de l'application des dispositions du troisième alinéa ci-après.

Les listes qui n'ont pas obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés ne sont pas admises à répartition des sièges.

Les sièges sont attribués aux candidats dans l'ordre de présentation sur chaque liste.

Si plusieurs listes ont la même moyenne pour l'attribution du dernier siège, celui-ci revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

### **11- Validité des bulletins de vote :**

**Je signale tout d'abord que les bulletins de vote qui comprennent une mention de date au 22 mars 2020 sont valides pour le scrutin du 28 juin 2020. La mention de date sur les bulletins de vote est facultative, vous voudrez bien en conséquence signaler aux membres des bureaux de vote la nécessité de ne pas invalider des bulletins de vote pour des raisons de date.**

- pour les communes de moins de 1 000 habitants :

Le panachage (suppression ou ajout du nom d'un ou de plusieurs candidats) est possible. Toutefois, les suffrages exprimés en faveur des personnes qui ne sont pas candidates ne sont pas comptés.

### **Seront valides :**

- Les bulletins comprenant plus de noms que de personnes à élire et où il est possible d'établir un classement des noms permettant de départager les suffrages valables, à savoir les premiers noms dans la limite du nombre de sièges à pourvoir ;

- Les bulletins comportant à la fois le nom de personne(s) qui ont été déclarée(s) candidate(s) et des personne(s) non déclarée(s). Toutefois, dans ce cas, seuls les suffrages exprimés en faveur des personnes qui ont été déclarées candidates sont comptés ;

- Les bulletins manuscrits ;

- Les circulaires utilisées comme bulletin ;

- Les bulletins imprimés d'un modèle différent de celui des candidats ;

- Les bulletins comportant une modification de l'ordre de présentation des candidats ;

- Les bulletins ne répondant pas aux prescriptions légales ou réglementaires (taille, grammage) ;

- Les suffrages exprimés en faveur de personnes qui se sont portées candidates et qui n'ont pas déposé de bulletins de vote.

Si une enveloppe contient plusieurs bulletins désignant le ou les mêmes candidats, ces bulletins ne comptent que pour un seul.

**Les bulletins de vote qui contiendront plus de noms de candidats qu'il n'y a de sièges à pourvoir sont valides s'il est possible de déterminer le choix fait par l'électeur (exemple d'une commune ayant 11 sièges à pourvoir : pour un bulletin de vote contenant 12 noms écrits de façon verticale sur le bulletin, les 11 premiers candidats cités obtiendront 1 suffrage et le 12<sup>e</sup> candidat cité n'aura pas de suffrage). S'il n'est pas possible de déterminer le choix fait par l'électeur, tout le bulletin est nul.**

- pour les communes de 1 000 habitants et plus :

Tout bulletin annoté sera annulé. L'affiche sur les bulletins nuls qui doit être apposée dans les bureaux de vote précisent les différents cas de nullité.

### **12- Dépouillement des votes et rédaction des procès-verbaux :**

Vous voudrez bien vous conformer aux prescriptions suivantes lors de la réalisation du dépouillement des votes et de l'établissement du procès-verbal en 2 exemplaires.

#### **- Clôture du scrutin et signature de la liste d'émargement :**

Je vous rappelle que, conformément à l'article R.57 du code électoral, tout électeur ayant pénétré dans la salle de vote avant l'heure de clôture du scrutin peut déposer son bulletin dans l'urne.

Dès la clôture, les listes d'émargement seront signées par tous les membres du bureau de vote (art. R. 62).

#### **- Dénombrement des émargements :**

Le dénombrement des émargements précède impérativement l'ouverture de l'urne. Le décompte des signatures auquel il aura été soigneusement procédé détermine le nombre de votants qui est immédiatement consigné au procès-verbal.

#### **- Dénombrement des enveloppes et bulletins trouvés dans l'urne :**

Je vous rappelle que si le nombre des enveloppes et bulletins trouvés dans l'urne est différent du nombre des émargements, il doit être immédiatement procédé à un second comptage. Si l'écart subsiste, mention en est faite au procès-verbal.

S'agissant de l'utilisation des enveloppes de centaine, obligatoire en application de l'article L.65 du code électoral, vous veillerez à ce que chaque enveloppe soit effectivement cachetée, signée par le président du bureau de vote et deux assesseurs au moins et porte en outre mention du nombre d'enveloppes et de bulletins s'y trouvant si ce nombre est inférieur à cent.

#### **- Lecture et pointage des bulletins :**

Les opérations de lecture et de pointage des bulletins contenus dans les enveloppes de centaine se déroulent impérativement selon les règles édictées par l'article L. 65 du code électoral.

**A chaque table, l'un des scrutateurs extrait le bulletin de chaque enveloppe et le passe déplié à un autre scrutateur ; celui-ci le lit à haute voix ; le vote exprimé par le bulletin est relevé par deux scrutateurs sur les feuilles de dépouillement (centaine) préparées à cet effet.**

Vous aurez noté que **toute autre procédure est à proscrire formellement** comme contraire au code électoral.

Je ne saurais trop vous recommander de rappeler aux scrutateurs qu'il leur appartient d'annexer aux feuilles de dépouillement les enveloppes vides ou non réglementaires et les bulletins réservés. Pour plus de commodité, les deux feuilles de dépouillement ainsi que les enveloppes et bulletins réservés pourront être insérés dans l'enveloppe de centaine correspondante récupérée à cet effet.

Il reste bien entendu que c'est au bureau électoral qu'il appartient de statuer sur la validité des votes ainsi réservés et de décider que tel bulletin ou enveloppe doit être considéré comme nul. A ce titre, les membres du bureau contresignent les bulletins ou enveloppes litigieux (articles L. 66 - 2<sup>ème</sup> alinéa - du code électoral).

#### **- Bulletins blancs et enveloppes vides :**

Conformément à l'article L66 du code électoral, sont exclus du champ des bulletins nuls, **les bulletins blancs (quelle que soit leur dimension) et les enveloppes de scrutin sans bulletin**. Ceux-ci sont à compter séparément et annexés au procès-verbal. Ils sont mentionnés dans les résultats du scrutin **mais ne sont en aucun cas pris en compte dans la détermination des suffrages exprimés.**

#### **- Rédaction des procès-verbaux :**

**Je vous demande de bien vouloir veiller à ce que tout le soin nécessaire soit apporté à la rédaction des procès-verbaux.**

Il est impératif que chaque rubrique du procès-verbal soit expressément renseignée.

Vous n'omettez pas non plus de faire mentionner le nombre d'électeurs ayant voté par procuration.

#### **13- Transmission des résultats par voie électronique en soirée électorale :**

Des instructions vous seront adressées dans les prochains jours pour ces opérations.

#### **14- Transmission des procès-verbaux et listes d'émargement :**

**Dès que les opérations de dépouillement des votes auront pris fin dans votre commune, vous voudrez bien apporter les procès-verbaux et listes d'émargement au service de police ou de gendarmerie mentionné dans le fichier joint.**

**Les communes situées dans l'Arrageois déposeront directement leurs documents en préfecture (voir également le fichier joint). La livraison de ces documents en Préfecture se fera à l'entrée courrier, place Jean Moulin, située 50 m à gauche après le poste de Police.**

A cet égard, je vous demande de faire préparer deux colis fermés :

- **le premier** comportera le nom du canton, le nom de la commune et la mention "**PROCES-VERBAUX**"

Il contiendra :

- a) un exemplaire du procès-verbal (modèle A) de chaque bureau de vote ;
- b) les feuilles de dépouillement correspondant au bureau de vote auxquelles seront annexés les bulletins blancs, nuls ou contestés et les enveloppes de vote qui les contenaient ;
- c) le cas échéant, les réclamations remises au bureau de vote pour être annexées au procès-verbal ;
- d) pour les communes comptant plusieurs bureaux de vote, un exemplaire du procès-verbal centralisateur (modèle B) de la commune.

- **le second**, comportera le nom du canton, le nom de la commune et la mention "LISTE D'EMARGEMENT".

Vous veillerez à ne pas utiliser les enveloppes de centaine pour préparer vos colis, celles-ci doivent être stockées en mairie dans la perspective de scrutins ultérieurs.

**Je vous invite à coller sur les colis les affiches ci-jointes qui nous permettront d'identifier facilement vos colis "PROCES-VERBAUX" et "LISTE D'EMARGEMENT".**

#### **15- Permanence en Préfecture :**


J'ajoute que vous pourrez joindre le bureau des élections et des associations au 03 21 21 21 54 et 03 21 21 21 64 :

- le samedi 27 juin 2020 de 9h à 12h et de 14h à 17h ;
  - le dimanche 28 juin 2020 de 8h à 22h
- pour toutes questions ou difficultés.

\*  
\* \*

Mes services restent à votre disposition pour toutes précisions complémentaires que vous souhaiteriez.

Je vous remercie de votre concours et des dispositions que vous prendrez afin d'assurer le bon déroulement du scrutin.

*ce prêt,*  
  
Fabien SUDRY

## communes T2

Communes	Arrond	canton	ressort police/gendarmerie	Point de dépôt des plis	Adresse exacte
ACHICOURT	ARRAS	Arras 3	CSP ARRAS	Dépot direct à la préfecture	place Jean Moulin à Arras
ACHIEY-LE-GRAND	ARRAS	bapaume	CIE ARRAS	Dépot direct à la préfecture	place Jean Moulin à Arras
ACHIEY-LE-PETIT	ARRAS	bapaume	CIE ARRAS	Dépot direct à la préfecture	place Jean Moulin à Arras
AFFRINGUES	ST-O.	lumbres	CIE ST-OMER	compagnie gendarmerie ST-OMER	1 Rue Rembrandt 62219 LONGUENESSE
AIX-EN-ERGNY	MONT.	lumbres	CIE MONTREUIL	compagnie gendarmerie ECUJRES	567 Rue de Paris 62170 ECUJRES
AIX-NOULETTE	LENS	bully les mines	CSP LENS	commissariat Lens	2 rue Louis Delluc à Lens
ALETTE	MONT.	lumbres	CIE MONTREUIL	compagnie gendarmerie ECUJRES	567 Rue de Paris 62170 ECUJRES
AMBRINES	ARRAS	avesnes le comte	CIE ARRAS	compagnie gendarmerie ST-POL-SUR-TERNOISE	34 Rue Canteraine 62130 ST POL SUR TERNOISE
AMETTES	BETH.	lillers	CIE BETHUNE	compagnie gendarmerie BETHUNE	23 Rue d'Aire 62400 BETHUNE
ANNAY-SOUS-LENS	LENS	lens	CSP LENS	commissariat Lens	2 rue Louis Delluc à Lens
ANNEZIN	BETH.	béthune	CSP BETHUNE	commissariat Béthune	73 rue Gaston Defferre à Béthune
AUBIN-SAINT-VAAST	MONT.	auxi le château	CIE MONTREUIL	compagnie gendarmerie ECUJRES	567 Rue de Paris 62170 ECUJRES
AUBROMETZ	ARRAS	St-pol	CIE ARRAS	compagnie gendarmerie ST-POL-SUR-TERNOISE	34 Rue Canteraine 62130 ST POL SUR TERNOISE
AUDEMBERT	BOUL.	desvres	CIE CALAIS	Brigade gendarmerie de MARQUISE	N1 Le Cardo Avenue Ferber 62250 MARQUISE
AVESNES-LE-COMTE	ARRAS	avesnes le comte	CIE ARRAS	Dépot direct à la préfecture	place Jean Moulin à Arras
BEAUMETZ-LES-CAMBRAI	ARRAS	bapaume	CIE ARRAS	Dépot direct à la préfecture	place Jean Moulin à Arras
BEAUVOIR-WAVANS	ARRAS	auxi le château	CIE ARRAS	compagnie gendarmerie ST-POL-SUR-TERNOISE	34 Rue Canteraine 62130 ST POL SUR TERNOISE
BETHONSART	ARRAS	avesnes le comte	CIE ARRAS	compagnie gendarmerie ST-POL-SUR-TERNOISE	34 Rue Canteraine 62130 ST POL SUR TERNOISE
BLANGERVALL-BLANGERMONT	ARRAS	St-pol	CIE ARRAS	compagnie gendarmerie ST-POL-SUR-TERNOISE	34 Rue Canteraine 62130 ST POL SUR TERNOISE
BLINGEL	MONT.	auxi le château	CIE MONTREUIL	compagnie gendarmerie ST-POL-SUR-TERNOISE	34 Rue Canteraine 62130 ST POL SUR TERNOISE
BOMY	ST-O.	fruges	CIE ST-OMER	compagnie gendarmerie ST-OMER	1 Rue Rembrandt 62219 LONGUENESSE
BOUBERS-SUR-CANCHE	ARRAS	St-pol	CIE ARRAS	compagnie gendarmerie ST-POL-SUR-TERNOISE	34 Rue Canteraine 62130 ST POL SUR TERNOISE
BOURS	ARRAS	St-pol	CIE ARRAS	compagnie gendarmerie ST-POL-SUR-TERNOISE	34 Rue Canteraine 62130 ST POL SUR TERNOISE
BREBIERES	ARRAS	brebieres	CIE ARRAS	Dépot direct à la préfecture	place Jean Moulin à Arras
BRIAS	ARRAS	St-pol	CIE ARRAS	compagnie gendarmerie ST-POL-SUR-TERNOISE	34 Rue Canteraine 62130 ST POL SUR TERNOISE
BRUAY-LA-BUISSIÈRE	BETH.	bruay	CSP BRUAY	commissariat Bruay	137 rue du commandant Lherminier à Bruay



communes T2

Communes	Arrond	canton	ressort police/gendarmerie	Point de dépôt des plis	Adresse exacte
BUIRE-LE-SEC	MONT.	auxi le château	CIE MONTREUIL	compagnie gendarmerie ECUIRES	567 Rue de Paris 62170 ECUIRES
BUNEVILLE	ARRAS	St-pol	CIE ARRAS	compagnie gendarmerie ST-POL-SUR-TERNOISE	34 Rue Canteraine 62130 ST POL SUR TERNOISE
CAMPAGNE-LES-WARDRECQUES	ST-O.	longuenesse	CIE ST-OMER	compagnie gendarmerie ST-OMER	1 Rue Rembrandt 62219 LONGUENESSE
CANLERS	MONT.	fruges	CIE MONTREUIL	compagnie gendarmerie ECUIRES	567 Rue de Paris 62170 ECUIRES
CHERIENNES	MONT.	auxi le château	CIE MONTREUIL	compagnie gendarmerie ECUIRES	567 Rue de Paris 62170 ECUIRES
CLENLEU	MONT.	lumbres	CIE MONTREUIL	compagnie gendarmerie ECUIRES	567 Rue de Paris 62170 ECUIRES
CLETY	ST-O.	lumbres	CIE ST-OMER	compagnie gendarmerie ST-OMER	1 Rue Rembrandt 62219 LONGUENESSE
CONCHIL-LE-TEMPLE	MONT.	berck	CIE MONTREUIL	compagnie gendarmerie ECUIRES	567 Rue de Paris 62170 ECUIRES
COULLEMONT	ARRAS	avesnes le comte	CIE ARRAS	compagnie gendarmerie ST-POL-SUR-TERNOISE	34 Rue Canteraine 62130 ST POL SUR TERNOISE
COULOGNE	CAL.	Calais 2	CSP CALAIS	commissariat Calais	15 place de Lorraine à Calais
COUPELLE-VIEILLE	MONT.	fruges	CIE MONTREUIL	compagnie gendarmerie ECUIRES	567 Rue de Paris 62170 ECUIRES
COURCELLES-LE-COMTE	ARRAS	bapaume	CIE ARRAS	Dépot direct à la préfecture	place Jean Moulin à Arras
COURCELLES-LES-LENS	LENS	Hénin 2	CSP LENS	commissariat Lens	2 rue Louis Delluc à Lens
COUTURELLE	ARRAS	avesnes le comte	CIE ARRAS	compagnie gendarmerie ST-POL-SUR-TERNOISE	34 Rue Canteraine 62130 ST POL SUR TERNOISE
DOURGES	LENS	hénin1	CSP LENS	commissariat lens	2 rue Louis Delluc à Lens
DOURIEZ	MONT.	auxi le château	CIE MONTREUIL	compagnie gendarmerie ECUIRES	567 Rue de Paris 62170 ECUIRES
DOUVRIN	BETH.	douvrin	CSP BETHUNE	commissariat Béthune	73 rue Gaston Defferre à Béthune
ECURIE	ARRAS	Arras 1	CIE ARRAS	Dépot direct à la préfecture	place Jean Moulin à Arras
EMBRY	MONT.	fruges	CIE MONTREUIL	compagnie gendarmerie ECUIRES	567 Rue de Paris 62170 ECUIRES
ESQUERDES	ST-O.	lumbres	CIE ST-OMER	compagnie gendarmerie ST-OMER	1 Rue Rembrandt 62219 LONGUENESSE
ESTREE-CAUCHY	BETH.	bruay	CIE BETHUNE	compagnie gendarmerie BETHUNE	23 Rue d'Aire 62400 BETHUNE
EVIN-MALMAISON	LENS	Hénin 2	CSP LENS	commissariat Lens	2 rue Louis Delluc à Lens
FAMECHON	ARRAS	avesnes le comte	CIE ARRAS	Dépot direct à la préfecture	place Jean Moulin à Arras
FAVREUIL	ARRAS	bapaume	CIE ARRAS	Dépot direct à la préfecture	place Jean Moulin à Arras
FESTUBERT	BETH.	douvrin	CSP BETHUNE	commissariat Béthune	73 rue Gaston Defferre à Béthune
FEUCHY	ARRAS	Arras 2	CIE ARRAS	Dépot direct à la préfecture	place Jean Moulin à Arras

communes T2

Communes	Arrond	canton	ressort police/gendarmerie	Point de dépôt des plis	Adresse exacte
FONCQUEVILLERS	ARRAS	avesnes le comte	CIE ARRAS	Dépot direct à la préfecture	place Jean Moulin à Arras
FONTAINE-LES-HERMANS	ARRAS	St-pol	CIE ARRAS	compagnie gendarmerie ST-POL-SUR-TERNOISE	34 Rue Canteraine 62130 ST POL SUR TERNOISE
FRENCQ	MONT.	etaples	CIE MONTREUIL	compagnie gendarmerie ECUIRES	567 Rue de Paris 62170 ECUIRES
FRESSIN	MONT.	fruges	CIE MONTREUIL	compagnie gendarmerie ECUIRES	567 Rue de Paris 62170 ECUIRES
FREVENT	ARRAS	St-pol	CIE ARRAS	compagnie gendarmerie ST-POL-SUR-TERNOISE	34 Rue Canteraine 62130 ST POL SUR TERNOISE
FREVILLERS	ARRAS	avesnes le comte	CIE ARRAS	compagnie gendarmerie ST-POL-SUR-TERNOISE	34 Rue Canteraine 62130 ST POL SUR TERNOISE
GAUCHIN-VERLOINGT	ARRAS	St-pol	CIE ARRAS	compagnie gendarmerie ST-POL-SUR-TERNOISE	34 Rue Canteraine 62130 ST POL SUR TERNOISE
GAUDIEMPRE	ARRAS	avesnes le comte	CIE ARRAS	Dépot direct à la préfecture	place Jean Moulin à Arras
GIVENCHY-LE-NOBLE	ARRAS	avesnes le comte	CIE ARRAS	compagnie gendarmerie ST-POL-SUR-TERNOISE	34 Rue Canteraine 62130 ST POL SUR TERNOISE
GOUY-EN-TERNOIS	ARRAS	St-pol	CIE ARRAS	compagnie gendarmerie ST-POL-SUR-TERNOISE	34 Rue Canteraine 62130 ST POL SUR TERNOISE
GOUY-SOUS-BELLONNE	ARRAS	brebieres	CIE ARRAS	Dépot direct à la préfecture	place Jean Moulin à Arras
GRAND-RULLECOURT	ARRAS	avesnes le comte	CIE ARRAS	compagnie gendarmerie ST-POL-SUR-TERNOISE	34 Rue Canteraine 62130 ST POL SUR TERNOISE
GRINCOURT-LES-PAS	ARRAS	avesnes le comte	CIE ARRAS	Dépot direct à la préfecture	place Jean Moulin à Arras
HABARCQ	ARRAS	avesnes le comte	CIE ARRAS	Dépot direct à la préfecture	place Jean Moulin à Arras
HAPLINCOURT	ARRAS	bapaume	CIE ARRAS	Dépot direct à la préfecture	place Jean Moulin à Arras
HARAVESNES	ARRAS	auxi le château	CIE ARRAS	compagnie gendarmerie ST-POL-SUR-TERNOISE	34 Rue Canteraine 62130 ST POL SUR TERNOISE
HEBUTERNE	ARRAS	avesnes le comte	CIE ARRAS	Dépot direct à la préfecture	place Jean Moulin à Arras
HESDIN	MONT.	auxi le château	CIE MONTREUIL	compagnie gendarmerie ECUIRES	567 Rue de Paris 62170 ECUIRES
HEZECQUES	MONT.	fruges	CIE MONTREUIL	compagnie gendarmerie ECUIRES	567 Rue de Paris 62170 ECUIRES
HOUDAIN	BETH.	bruay	CSP BRUAY	commissariat Bruay	137 rue du commandant Lherminier à Bruay
HOUVIN-HOUVIGNEUL	ARRAS	avesnes le comte	CIE ARRAS	compagnie gendarmerie ST-POL-SUR-TERNOISE	34 Rue Canteraine 62130 ST POL SUR TERNOISE
JOURNY	ST-O.	lumbres	CIE ST-OMER	compagnie gendarmerie ST-OMER	1 Rue Rembrandt 62219 LONGUENESSE
LAMBRES-LEZ-AIRE	BETH.	aire	CIE BETHUNE	compagnie gendarmerie BETHUNE	23 Rue d'Aire 62400 BETHUNE
LAPUGNOY	BETH.	béthune	CSP MARLES LES MINES	commissariat Marles les Mines	13 rue Paul Vaillant Couturier à Marles Les Mines
LE-PONCHEL	ARRAS	auxi le château	CIE ARRAS	compagnie gendarmerie ST-POL-SUR-TERNOISE	34 Rue Canteraine 62130 ST POL SUR TERNOISE
LE-SOUICH	ARRAS	avesnes le comte	CIE ARRAS	compagnie gendarmerie ST-POL-SUR-TERNOISE	34 Rue Canteraine 62130 ST POL SUR TERNOISE

## communes T2

Communes	Arrond	canton	ressort police/gendarmerie	Point de dépôt des plis	Adresse exacte
LE-TOUQUET-PARIS-PLAGE	MONT.	etapes	CSP LE TOUQUET	commissariat Le Touquet	91 rue de Londres au Touquet
LEBIEZ	MONT.	fruges	CIE MONTREUIL	compagnie gendarmerie ECUIRES	567 Rue de Paris 62170 ECUIRES
LESPINOY	MONT.	auxi le château	CIE MONTREUIL	compagnie gendarmerie ECUIRES	567 Rue de Paris 62170 ECUIRES
LIGNY-THILLOY	ARRAS	bapaume	CIE ARRAS	Dépot direct à la préfecture	place Jean Moulin à Arras
LILLERS	BETH.	lillers	CSP AUACHEL	commissariat Auchel	7 place René Lanoy à Auchel
LINGHEM	BETH.	aire	CIE BETHUNE	compagnie gendarmerie BETHUNE	23 Rue d'Aire 62400 BETHUNE
LISBOURG	ARRAS	St-pol	CIE ARRAS	compagnie gendarmerie ST-POL-SUR-TERNOISE	34 Rue Canteraine 62130 ST POL SUR TERNOISE
LONGVILLIERS	MONT.	etapes	CIE MONTREUIL	compagnie gendarmerie ECUIRES	567 Rue de Paris 62170 ECUIRES
LOZINGHEM	BETH.	auchel	CSP AUACHEL	commissariat Auchel	7 place René Lanoy à Auchel
MAINTENAY	MONT.	auxi le château	CIE MONTREUIL	compagnie gendarmerie ECUIRES	567 Rue de Paris 62170 ECUIRES
MANINGHEM	MONT.	lumbres	CIE MONTREUIL	compagnie gendarmerie ECUIRES	567 Rue de Paris 62170 ECUIRES
MARESVILLE	MONT.	etapes	CIE MONTREUIL	compagnie gendarmerie ECUIRES	567 Rue de Paris 62170 ECUIRES
MARLES-LES-MINES	BETH.	auchel	CSP MARLES LES MINES	commissariat Marles les Mines	13 rue Paul Vaillant Couturier à Marles Les Mines
MARLES-SUR-CANCHE	MONT.	auxi le château	CIE MONTREUIL	compagnie gendarmerie ECUIRES	567 Rue de Paris 62170 ECUIRES
MAROEUIL	ARRAS	Arras 1	CIE ARRAS	Dépot direct à la préfecture	place Jean Moulin à Arras
MATRINGHEM	MONT.	fruges	CIE MONTREUIL	compagnie gendarmerie ECUIRES	567 Rue de Paris 62170 ECUIRES
MENTQUE-NORTBECOURT	ST-O.	St-omer	CIE ST-OMER	compagnie gendarmerie ST-OMER	1 Rue Rembrandt 62219 LONGUENESSE
MERCK-SAINT-LIEVIN	ST-O.	fruges	CIE ST-OMER	compagnie gendarmerie ST-OMER	1 Rue Rembrandt 62219 LONGUENESSE
METZ-EN-COUTURE	ARRAS	bapaume	CIE ARRAS	Dépot direct à la préfecture	place Jean Moulin à Arras
MEURCHIN	LENS	wingles	CSP LENS	commissariat Lens	2 rue Louis Delluc à Lens
MONCHEAUX-LES-FREVENT	ARRAS	St-pol	CIE ARRAS	compagnie gendarmerie ST-POL-SUR-TERNOISE	34 Rue Canteraine 62130 ST POL SUR TERNOISE
MONCHIET	ARRAS	avesnes le comte	CIE ARRAS	Dépot direct à la préfecture	place Jean Moulin à Arras
MONCHY-CAYEUX	ARRAS	St-pol	CIE ARRAS	compagnie gendarmerie ST-POL-SUR-TERNOISE	34 Rue Canteraine 62130 ST POL SUR TERNOISE
MONTCAVREL	MONT.	berck	CIE MONTREUIL	compagnie gendarmerie ECUIRES	567 Rue de Paris 62170 ECUIRES
MONTENESCOURT	ARRAS	avesnes le comte	CIE ARRAS	Dépot direct à la préfecture	place Jean Moulin à Arras
MONTS-EN-TERNOIS	ARRAS	St-pol	CIE ARRAS	compagnie gendarmerie ST-POL-SUR-TERNOISE	34 Rue Canteraine 62130 ST POL SUR TERNOISE

## communes T2

Communes	Arrond	canton	ressort police/gendarmerie	Point de dépôt des plis	Adresse exacte
MORY	ARRAS	bapaume	CIE ARRAS	Dépot direct à la préfecture	place Jean Moulin à Arras
NEDONCHEL	ARRAS	St-pol	CIE ARRAS	compagnie gendarmerie ST-POL-SUR-TERNOISE	34 Rue Canteraine 62130 ST POL SUR TERNOISE
NEUVILLE-SOUS-MONTREUIL	MONT.	berck	CIE MONTREUIL	compagnie gendarmerie ECUIRES	567 Rue de Paris 62170 ECUIRES
NEUVILLE-VITASSE	ARRAS	Arras 3	CIE ARRAS	Dépot direct à la préfecture	place Jean Moulin à Arras
OFFININ	MONT.	auxi le château	CIE MONTREUIL	compagnie gendarmerie ECUIRES	567 Rue de Paris 62170 ECUIRES
OIGNIES	LENS	Hénin 1	CSP LENS	commissariat lens	2 rue Louis Delluc à Lens
OSTREVILLE	ARRAS	St-pol	CIE ARRAS	compagnie gendarmerie ST-POL-SUR-TERNOISE	34 Rue Canteraine 62130 ST POL SUR TERNOISE
OUIVE-WIRQUIN	ST-O.	lumbres	CIE ST-OMER	compagnie gendarmerie ST-OMER	1 Rue Rembrandt 62219 LONGUENESSE
PAS-EN-ARTOIS	ARRAS	avesnes le comte	CIE ARRAS	Dépot direct à la préfecture	place Jean Moulin à Arras
PELVES	ARRAS	brebieres	CIE ARRAS	Dépot direct à la préfecture	place Jean Moulin à Arras
PENIN	ARRAS	avesnes le comte	CIE ARRAS	compagnie gendarmerie ST-POL-SUR-TERNOISE	34 Rue Canteraine 62130 ST POL SUR TERNOISE
PIERREMONT	ARRAS	St-pol	CIE ARRAS	compagnie gendarmerie ST-POL-SUR-TERNOISE	34 Rue Canteraine 62130 ST POL SUR TERNOISE
POLINCOVE	CAL.	marck	CIE CALAIS	compagnie gendarmerie ST-OMER	1 Rue Rembrandt 62219 LONGUENESSE
QUIESTEDE	ST-O.	fruges	CIE ST-OMER	compagnie gendarmerie ST-OMER	1 Rue Rembrandt 62219 LONGUENESSE
QUOEUX-HAUT-MAISNIL	ARRAS	auxi le château	CIE ARRAS	compagnie gendarmerie ST-POL-SUR-TERNOISE	34 Rue Canteraine 62130 ST POL SUR TERNOISE
RECQUES-SUR-COURSE	MONT.	berck	CIE MONTREUIL	compagnie gendarmerie ECUIRES	567 Rue de Paris 62170 ECUIRES
REMILLY-WIRQUIN	ST-O.	lumbres	CIE ST-OMER	compagnie gendarmerie ST-OMER	1 Rue Rembrandt 62219 LONGUENESSE
RENTY	ST-O.	fruges	CIE ST-OMER	compagnie gendarmerie ST-OMER	1 Rue Rembrandt 62219 LONGUENESSE
ROCLINCOURT	ARRAS	Arras 1	CIE ARRAS	Dépot direct à la préfecture	place Jean Moulin à Arras
ROLLANCOURT	MONT.	auxi le château	CIE MONTREUIL	compagnie gendarmerie ST-POL-SUR-TERNOISE	34 Rue Canteraine 62130 ST POL SUR TERNOISE
SAILLY-EN-OSTREVENT	ARRAS	brebieres	CIE ARRAS	Dépot direct à la préfecture	place Jean Moulin à Arras
SAILLY-LABOURSE	BETH.	douvrin	CSP BETHUNE	commissariat Béthune	73 rue Gaston Defferre à Béthune
SAINS-LES-PERNES	ARRAS	St-pol	CIE ARRAS	compagnie gendarmerie ST-POL-SUR-TERNOISE	34 Rue Canteraine 62130 ST POL SUR TERNOISE
SAINTE-MARTIN-BOULOGNE	BOUL.	Boulogne 2	CSP BOULOGNE	commissariat Boulogne	9 rue de Perrochel à Boulogne/Mer
SAINTE-REMY-AU-BOIS	MONT.	auxi le château	CIE MONTREUIL	compagnie gendarmerie ECUIRES	567 Rue de Paris 62170 ECUIRES
SAINTE-MARIE-KERQUE	CAL.	marck	CIE CALAIS	compagnie gendarmerie ST-OMER	1 Rue Rembrandt 62219 LONGUENESSE

communes T2

Communes	Arrond	canton	ressort police/gendarmerie	Point de dépôt des plis	Adresse exacte
SAULCHOY	MONT.	auxi le château	CIE MONTREUIL	compagnie gendarmerie ECUIRES	567 Rue de Paris 62170 ECUIRES
SAULTY	ARRAS	avesnes le comte	CIE ARRAS	compagnie gendarmerie ST-POL-SUR-TERNOISE	34 Rue Canteraine 62130 ST POL SUR TERNOISE
SEMPY	MONT.	auxi le château	CIE MONTREUIL	compagnie gendarmerie ECUIRES	567 Rue de Paris 62170 ECUIRES
SOMBRIN	ARRAS	avesnes le comte	CIE ARRAS	compagnie gendarmerie ST-POL-SUR-TERNOISE	34 Rue Canteraine 62130 ST POL SUR TERNOISE
TENEUR	ARRAS	St-pol	CIE ARRAS	compagnie gendarmerie ST-POL-SUR-TERNOISE	34 Rue Canteraine 62130 ST POL SUR TERNOISE
TERNAS	ARRAS	St-pol	CIE ARRAS	compagnie gendarmerie ST-POL-SUR-TERNOISE	34 Rue Canteraine 62130 ST POL SUR TERNOISE
THELUS	ARRAS	Arras 2	CIE ARRAS	Dépot direct à la préfecture	place Jean Moulin à Arras
TILLY-CAPELLE	ARRAS	St-pol	CIE ARRAS	compagnie gendarmerie ST-POL-SUR-TERNOISE	34 Rue Canteraine 62130 ST POL SUR TERNOISE
TINGRY	BOUL.	desvres	CIE CALAIS	compagnie gendarmerie ECUIRES	567 Rue de Paris 62170 ECUIRES
TOLLENT	ARRAS	auxi le château	CIE ARRAS	compagnie gendarmerie ST-POL-SUR-TERNOISE	34 Rue Canteraine 62130 ST POL SUR TERNOISE
TOURNEHEM-SUR-LA-HEM	ST-O.	St-omer	CIE ST-OMER	compagnie gendarmerie ST-OMER	1 Rue Rembrandt 62219 LONGUENESSE
VAULX	ARRAS	auxi le château	CIE ARRAS	compagnie gendarmerie ST-POL-SUR-TERNOISE	34 Rue Canteraine 62130 ST POL SUR TERNOISE
VENDIN-LES-BETHUNE	BETH.	béthune	CSP BETHUNE	commissariat Béthune	73 rue Gaston Defferre à Béthune
VERCHIN	MONT.	fruges	CIE MONTREUIL	compagnie gendarmerie ECUIRES	567 Rue de Paris 62170 ECUIRES
VIMY	LENS	liévin	CIE ARRAS	Dépot direct à la préfecture	place Jean Moulin à Arras
WAVRANS-SUR-TERNOISE	ARRAS	St-pol	CIE ARRAS	compagnie gendarmerie ST-POL-SUR-TERNOISE	34 Rue Canteraine 62130 ST POL SUR TERNOISE
WICQUINGHEM	MONT.	lumbres	CIE MONTREUIL	compagnie gendarmerie ECUIRES	567 Rue de Paris 62170 ECUIRES
WIDHEM	MONT.	etaples	CIE MONTREUIL	compagnie gendarmerie ECUIRES	567 Rue de Paris 62170 ECUIRES
WIMEREUX	BOUL.	Boulogne 1	CSP BOULOGNE	commissariat Boulogne	9 rue de Perrochel à Boulogne/Mer
WINGLES	LENS	wingles	CSP LENS	commissariat lens	2 rue Louis Delluc à Lens
WISSANT	BOUL.	desvres	CIE CALAIS	Brigade gendarmerie de MARQUISE	N1 Le Cardo Avenue Ferber 62250 MARQUISE
ZOTEUX	MONT.	lumbres	CIE MONTREUIL	compagnie gendarmerie ECUIRES	567 Rue de Paris 62170 ECUIRES

CANTON :

COMMUNE :

**LISTE D'EMARGEMENT**

CANTON :

COMMUNE :

# PROCES-VERBAUX

